



I / CONDITIONS DE VENTES VOLONTAIRES

L'Hôtel des Ventes d'Evreux est une société de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régie par la loi n° 2000-642 du 10 juillet 2000, codifiée sous les articles L320-1 à L321-38 du Code de commerce.

CONDITIONS PREALABLES

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et sont opposables aux vendeurs, aux enchérisseurs, aux adjudicataires, ainsi qu'à leurs mandataires. **Le fait de participer à la vente emporte entière adhésion aux présentes conditions générales de vente.** Les dispositions des présentes conditions générales de vente sont indépendantes les unes des autres. La nullité de l'une de ces dispositions n'entraîne pas l'inapplicabilité des autres.

CONDITIONS DE LA VENTE

La vente est faite au comptant et les prix s'expriment en euros.

Modes de règlement : Cartes bancaires ; Chèques Français avec 2 pièces d'identité ; Virements ; Espèces (suivant les lois en vigueur)

Frais volontaire, 23 % TTC,

Présentation des lots à la vente

La vente sera déroulée selon l'ordre du catalogue. Les estimations sont données pour le lot.

Dans le cadre des ventes de VINS, les estimations sont données à la bouteille, le lot restant indivisible.

Les objets proposés à la vente font l'objet d'une description préalable portée à la connaissance du public. **Toutefois, cette obligation ne s'impose pas pour les objets proposés dans le cadre des ventes courantes** au regard de leur valeur minimale et du caractère non listé de la vente.



Les descriptions des lots résultant du catalogue de la vente, des rapports d'état, des étiquettes, des avis écrits ou oraux constituent l'expression par **L'Hôtel des Ventes d'Evreux** de sa perception des lots et non l'affirmation d'un fait. A ce titre, ces descriptions n'ont aucune valeur de preuve.

Toutes les indications relatives à un incident, un accident, une restauration, une mesure conservatoire affectant un lot sont communiquées afin de faciliter son inspection par l'acheteur potentiel et restent soumises à l'entière appréciation de ce dernier.

L'absence d'indication relative à un incident, un accident, une restauration ou une mesure conservatoire n'implique nullement qu'un lot soit exempt de tout défaut, de toute restauration ou de toute mesure conservatoire. Une référence à un défaut, à une restauration ou à une mesure conservatoire en particulier n'implique pas l'absence d'autres défauts, restaurations ou mesures conservatoires.

Dans la mesure où une exposition préalable à la vente a permis aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente, il ne sera admise aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire du lot.

Les dimensions et poids ne sont donnés qu'à titre indicatif. L'horlogerie est vendue sans aucune garantie de fonctionnement du mécanisme.

Enchères et ordres d'achats

Les enchères en salle doivent être portées par une personne physique capable juridiquement.

Les acheteurs potentiels peuvent également déposer un ordre d'achat. Ces derniers sont invités à communiquer à **L'Hôtel des Ventes d'Evreux 24 heures au moins avant la vente**, leurs coordonnées (identité, adresse, téléphone, mail et références bancaires) et l'identification du lot sur lequel ils souhaitent enchérir.

Les ordres d'achats peuvent s'exprimer à prix fixe en indiquant le montant maximal de son offre, par téléphone ou par internet si la vente se trouve en Live. Pour les ventes organisées en Live, les enchérisseurs devront s'enregistrer auprès de l'opérateur Live choisi par **L'Hôtel des Ventes d'Evreux**.

L'Hôtel des Ventes d'Evreux se réserve le droit de **refuser** toute enchère si l'enchérisseur potentiel ne donne pas toutes les garanties suffisantes pour participer à la vente.



Les Commissaires-Priseurs et les Experts se chargent d'exécuter gracieusement les ordres d'achat qui leur sont confiés, en particulier pour les amateurs ne pouvant assister à la vente. Ceux-ci ne peuvent être tenus pour responsables en cas de manquement ou problème de liaison téléphonique.

Dans l'hypothèse de l'existence d'un prix de réserve pour un lot, **L'Hôtel des Ventes d'Evreux** se réserve la possibilité de soutenir le prix de réserve pour le compte du vendeur. Le vendeur ne sera pas admis à enchérir directement ou indirectement sur les lots qu'il aura mis en vente.

Enchères simultanées

S'il est établi que plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère d'un montant égal et réclament le lot après que l'adjudication a été prononcée, le lot sera immédiatement remis en vente au prix de l'enchère simultanée. Tous les acheteurs potentiels seront admis à enchérir de nouveau.

Transfert de propriété

Le coup de marteau du commissaire-priseur matérialise la fin des enchères pour le lot. Le transfert de propriété se matérialise quant à lui par le prononcé du mot « adjudgé » et par son inscription au procès-verbal de vente. Une fois l'adjudication prononcée, il est conseillé aux adjudicataires de procéder à un enlèvement rapide de leurs lots afin d'éviter les frais de manutention et de gardiennage qui sont à leur charge. Le magasinage n'engage pas la responsabilité du Commissaire-priseur à quelque titre que ce soit. Les adjudicataires pourront obtenir tous renseignements concernant la livraison et l'expédition de leurs acquisitions en fin de vente.

La demande d'un envoi postal décharge l'Etude de toutes responsabilités si des dégradations sont occasionnées au lot pendant le transport. Il est vivement conseillé de venir récupérer ses achats en personne ou de passer par un transporteur professionnel.

Conformément à l'article L321-14 du Code de Commerce: "Le bien adjudgé ne peut être délivré à l'acheteur que lorsque la société en a perçu le prix ou lorsque toute garantie lui a été donnée sur le paiement du prix par l'acquéreur. "



Folle enchères et défaut de règlement

Conformément à l'article 14 de la loi n° 2000-642 du 10 juillet 2000, codifiée sous l'article L321-14 du Code de Commerce : « (...) à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant (...) »

Préemption de l'Etat français

Le droit de préemption permet à l'Etat français de se substituer au dernier enchérisseur d'un bien dans le cadre d'une vente aux enchères publiques. L'Etat acquiert le bien, en lieu et place de l'acheteur et sans entrer dans le jeu des enchères, au dernier prix annoncé par le commissaire-priseur. Si l'Etat envisage de préempter un bien, son représentant doit l'annoncer publiquement au moment où le bien est adjugé. Aussitôt, le commissaire-priseur annonce que l'Etat dispose de 15 jours pour confirmer la préemption. Celle-ci n'a pas d'effet immédiat : le dernier enchérisseur est l'acquéreur du bien, sous réserve de l'exercice du droit de préemption. Si l'Etat ne confirme pas la préemption, le dernier enchérisseur est définitivement l'acquéreur de l'œuvre.

II / CONDITIONS DE VENTE JUDICIAIRE

- **Que la vente se ferait expressément au comptant. Les frais de vente sont de 14.40 % TTC en sus des enchères.**
- **Que les ventes judiciaires sont faites sans garantie (art 1649 du Code civil), que les poids et quantités indiqués ne le sont qu'à titre indicatifs à charge pour l'acheteur de contrôler les marchandises lors de l'exposition.**
- **Que le transfert de propriété intervient dès le prononcé de l'adjudication, que les lots seront aux risques et périls de l'acquéreur à compter de l'adjudication, qu'il devra les enlever de suite.** Que le Commissaire Priseur se réserve le droit de ne délivrer la chose vendue qu'après encaissement si des garanties suffisantes ne lui sont pas données par l'acquéreur.
- Que les lots sont vendus en l'état au moment de la vente, Qu'aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée, une exposition préalable ayant permis à l'acquéreur de se rendre compte de l'état du matériel adjudgé;
- En cas de vente sur les lieux de la société liquidée, de prendre soin de n'occasionner aucun dégât à l'immeuble, et , au cas ou des détériorations seraient effectuées, l'adjudicataire ou ses préposés, qui les auraient occasionnées, en seraient responsables et tenus à la remise en état à leurs frais.
- Que l'adjudicataire de machines, machines outils, outillages, qui ne seraient pas conforme avec la législation en vigueur du code de Travail s'engage à les munir des dispositifs de sécurité, mettant ainsi toute personne, se servant des dites machines, à l'abri d'accidents de travail conformément à la loi du 13 juillet 1951, et à la loi du 24 mai 1951 (code du travail). Dans le cas contraire, l'adjudicataire s'engage à détruire les dites machines au cas ou celles-ci ne seraient pas munies de dispositifs de sécurité suffisant ou s'il n'envisage pas de les mettre en conformité pour une utilisation normale dans sa finalité habituelle. Le commissaire priseur est donc libéré de tout contrôle après-vente, l'exonérant de toute responsabilité.
- Que l'officier vendeur sera appréciateur des cas de folles enchères, et autorise à procéder à la revente, sans l'observation d'aucune formalité. Toute adjudication sera résolue de plein droit, si le prix et les frais ne sont pas versés au comptant, et il sera procédé, aussitôt, à une revente sur folle enchère, aux risques et périls de l'adjudicataire défaillant qui devra acquitter la différence.
- Au cas de paiement par chèque, si la provision s'avère insuffisante, et si dans le délai prescrit par la loi, l'émetteur n'a pas répondu à la mise en demeure et complète la provision, l'objet non payé sera revendu à la première vacation utile.
- Qu'outre le prix d'adjudication, l'acquéreur aura à payer des frais de vente de 12%HT
- Qu'il a été procédé avant la vente à une publicité dans les journaux et sur Interenchères.
- **Des frais de magasinages proportionnelles à la valeur du matériel seront facturés à l'issu de l'adjudication en cas de non enlèvement immédiat**

HÔTEL
DES VENTES
d'Evreux



Perrine BELLIER-FIERFORT, Nicolas FIERFORT Commissaires Priseurs
1, rue de la Petite Cité – 27000 Evreux Tel : 02 32 33 13 59 Fax 02 32 33 46 11 –
evreux-encheres@orange.fr www.interencheres.com/27001 Agrément n° 2002-062